

Province du Québec  
District d'Abitibi  
Municipalité de Palmarolle

À une séance régulière des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue ce 6 juin 2011, aux lieu et heure ordinaires des séances, sont présents, sous la présidence de M. le maire, Marcel Caron, mesdames les conseillères Carolle Hamel, Sylvie Hénault-Marcil, ainsi que messieurs les conseillers Ghislain Godbout, Gino Cameron et Jean-Marie Depont.

Assiste également à l'assemblée, Monsieur Claude Marquis, directeur général.

Mot de bienvenue

**Résolution n° 112- 11**      **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Sylvie Hénault-Marcil, appuyé par Jean-Marie Depont et adopté à l'unanimité :

Que l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants :

23. Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier Volet II ;
24. Emprunt chargeuse pelleteuse ;
25. Avenue Robert ;
26. Réservation terrain 6<sup>e</sup> Avenue Est ;
27. Entretien plage Rotary ;

L'ordre du jour se lira comme suit :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 2 mai 2011;
3. Affaires en découlant;
4. Affaires en suspens;
5. Correspondance;
6. Acceptation des comptes à payer de mai 2011;
7. Rapport des membres du conseil;
8. Parole au public;
9. Reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières – Club Bon Temps;
10. Vente du terrain 225, 2<sup>e</sup> Rue Est;
11. Programme de revitalisation – 453, Rangs 4 et 5 Ouest;
12. Autorisation Programme Vision Travail;
13. Rapport de sécurité à l'intérieur du village MTQ - Municipalité;
14. Soumission matériaux granulaires;
15. Vente par soumission rétrocaveuse;
16. Tonte de gazon HLM;
17. Inspecteur en bâtiment;
18. Demande de dérogation mineure 227 2<sup>e</sup> Rue Est;
19. Demande de dérogation mineure 496 Route 393;
20. Demande de dérogation mineure 334 Chemin des Montagnards;
21. Servitude réelle et perpétuelle de tolérance, 100 Rue Principale;
22. Demande d'achat partie du lot 14 rang 8;
23. Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier Volet II ;
24. Emprunt chargeuse pelleteuse ;
25. Avenue Robert ;
26. Réservation terrain 6<sup>e</sup> Avenue Est ;
27. Entretien plage Rotary ;
28. Article à ajouter;
- 
- 
29. Levée de la séance.

**Résolution n° 113-11**

**Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 2 mai 2011**

Il est proposé par Sylvie Hénault-Marcil, appuyé par Gino Cameron et adopté à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance régulière du 2 mai 2011 soit approuvé en modifiant la résolution 108-11 qui se lira comme suit :

Il est proposé par Carolle Hamel appuyé par Ghislain Godbout et adopté à l'unanimité :

Que les chaises du centre municipal soient louées au prix de 1,00 \$ / unité et les tables soient louées au prix de 4,00 \$ / unité par période de 24 heures. Il est de plus résolu que le locateur doit les transporter, les ramener dans le même état et qu'il est responsable des bris éventuels et du remplacement des chaises et des tables brisées.

**AFFAIRES EN DÉCOULANT**

Le directeur général rappelle qu'il y a distribution d'arbres pour les riverains le 19 juin 2011 de 13 h à 17 h au centre municipal.

**AFFAIRES EN SUSPENS :**

Une discussion a lieu concernant l'entreposage extérieur.

**Résolution n° 114-11**

**Clôture d'entreposage terrain du bureau municipal**

Il est proposé par Sylvie Hénault-Marcil, appuyé par Jean-Marie Depont et adopté à la majorité (madame Carolle Hamel ne participe pas au vote et aux discussions compte tenu de son intérêt dans ce dossier):

Que le conseil municipal autorise la construction d'une clôture d'entreposage tout le tour du terrain du bureau municipal en grillage vinyle blanc avec lattes d'obstruction visuelle blanches. Il est de plus résolu d'accepter la soumission d'Abitem pour les matériaux et la pose au coût de 21 010,96 \$ taxes en sus.

**CORRESPONDANCE**

**Résolution n° 115-11**

**Cotisation 2011 Réseau québécois de villes et villages en santé**

Il est proposé par Ghislain Godbout, appuyé par Gino Cameron et adopté à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise le paiement de la cotisation annuelle du Réseau québécois de villes et villages en santé.

**Résolution n° 116-11**

**Réservation terrain sur la future 6<sup>e</sup> Avenue Est**

Il est proposé par Sylvie Hénault-Marcil, appuyé par Ghislain Godbout et adopté à l'unanimité :

Que le conseil municipal de Palmarolle accepte de réserver des terrains aux personnes intéressées par le développement de la sixième Avenue Est. Il est de plus résolu que lorsque les terrains seront prêts pour la construction, la personne qui aura réservé aura 90 jours pour terminer la transaction.

**Résolution n° 117-11      Projet ressourcerie (phase II)**

Attendu que Recyclo-Nord Inc. souhaite poursuivre son projet d'une ressourcerie (phase II) en Abitibi-Ouest ;

Attendu qu' une ressourcerie en Abitibi-Ouest répondrait aux besoins des citoyens de la Municipalité de Palmarolle ;

En conséquence,

Il est proposé par Carolle Hamel, appuyé par Jean-Marie Depont et adopté à l'unanimité :

Que le conseil municipal appuie le projet de la ressourcerie (phase II) de Recyclo-Nord Inc.

**Résolution n° 118-11      Proclamation des journées de la culture**

Attendu que la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité de Palmarolle et de la qualité de vie de ses citoyens;

Attendu que la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

Attendu que la culture naît et s'épanouit au sein des territoires locaux;

Attendu que la municipalité de Palmarolle a déjà manifesté, dans le cadre de ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

Attendu que le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un évènement annuel, les journées de la culture, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

Attendu que l'évènement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

En conséquence,

Il est proposé par Ghislain Godbout, appuyé par Sylvie Hénault-Marcil et adopté à l'unanimité :

Que le conseil municipal de Palmarolle, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame journées de la culture, le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'il porte à la culture.

**Résolution n° 119-11      Acceptation des comptes à payer de mai 2011**

Il est proposé par Ghislain Godbout, secondé par Gino Cameron et résolu à l'unanimité :

Que les comptes à payer du mois de mai 2011, présentés par le directeur général, soient acceptés comme suit :

<b>FOURNISSEURS</b>	<b>CHÈQUES</b>	<b>MONTANT</b>
Buro Concept	C1100272	135.92 \$
Épicerie Marion	C1100273	708.47 \$
Quincaillerie Palmarolle	C1100274	438.78 \$
Supérieur propane	C1100275	2.85 \$
Garage Lacroix	C1100276	702.83 \$
Usinage Filiatrault	C1100277	67.79 \$
J.G.R. Ltée	C1100278	112.79 \$
Abinord ltée	C1100279	222.64 \$
Location Lauzon	C1100280	26.19 \$
Brigade des pompiers volontaires	C1100281	22.40 \$
Roberge et fils	M2011124	440.23 \$
Métal Marquis	C1100282	5.71 \$
Agence des douanes et du revenu	AccèsD	2 022.21 \$
Ministre du revenu du Québec	AccèsD	4 944.25 \$
Hydro-Québec	AccèsD	11 332.77 \$
Télébec ltée	AccèsD	517.52 \$
Métaux Gilles Paré	C1100283	1 447.56 \$
Fonds de l'information foncière	MRC	15.00 \$
Norfil	C1100284	321.95 \$
Moto Sport La Sarre Inc.	C1100285	70.38 \$
Patrick Descarreaux	C1100286	911.40 \$
Ville de La Sarre	C1100287	142.00 \$
Câblevision	AccèsD	39.82 \$
Chambre de commerce d'Abitibi-Ouest	C1100288	119.79 \$
Multilab Direct	C1100289	180.29 \$
Garage Paul Têtu	C1100290	861.64 \$
Oriane Loyer	C1100291	50.00 \$
Les Pétroles Carufel Inc.	C1100292	5 536.11 \$
Groupe Stavibel	C1100293	15 123.55 \$
Groupe CCL	C1100294	167.70 \$
Liebherr	C1100295	523.94 \$
Aspirateurs pompes La Sarre	C1100296	37.47 \$
Industries Wajax	C1100297	101 576.67 \$
Centre de rénovation B.L.	M2011123	151.48 \$
Avantage Chrysler	C1100298	104.81 \$
Ministre des finances	C1100299	28 329.00 \$
Constructo Sé@o	C1100300	17.64 \$
Sel Warwick	C1100301	13 528.59 \$
M. Roy Électrique	C1100302	85.44 \$
Xérox	C1100303	218.58 \$
Pneus GBM	C1100304	1 143.49 \$
CREAT	C1100305	50.00 \$
BÉDARD, Andrée-Anne	C1100306	28.76 \$
Soudure multiples	C1100307	230.56 \$
CIA Informatique	C1100308	165.19 \$
FQM	Direct	364.56 \$
RQVVS	C1100309	50.00 \$
Collard scie à Chaine Inc.	C1100310	158.28 \$
Bell Mobilité	AccèsD	133.11 \$
Fiducie Desjardins	C1100311	845.57 \$
Ministre des finances	M2011098	40.00 \$
Boulonnerie Mirault	C1100312	6.79 \$
Location Michel Camirand	C1100313	422.66 \$

<b>FOURNISSEURS</b>	<b>CHÈQUES</b>	<b>MONTANT</b>
Corporation Sun Média	C1100314	912.54 \$
Distribution Praxair	C1100315	106.17 \$
Normex	C1100316 annulé	933.90 \$
Marcel Caron	Dépôt direct	467.79 \$
Carolle Hamel	Dépôt direct	156.31 \$
Louisa Gobeil	Dépôt direct	156.31 \$
Ghislain Godbout	Dépôt direct	156.31 \$
Sylvie Hénault-Marcil	Dépôt direct	156.31 \$
Gino Cameron	Dépôt direct	156.31 \$
Jean-Marie Depont	Dépôt direct	156.31 \$
Claude Marquis	Dépôt direct	2 345.40 \$
Autres employés	Dépôt direct	12 075.89 \$
	<b>TOTAL :</b>	<b>212 682.68 \$</b>

Je soussigné, directeur général, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées.

---

Claude Marquis, directeur général

### **RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**

Mme Sylvie Hénault-Marcil : Mentionne qu'à la dernière réunion du CLD de Palmarolle, il a été décidé de ne pas organiser de festival western pour 2011. Elle a participé au 5 à 7 organisé en l'honneur des bénévoles de Palmarolle.

M. Gino Cameron : Explique qu'il a travaillé sur l'analyse des aménagements proposés dans l'étude de sécurité du village réalisée par Dessau. Durant le mois de mai, les pompiers ont dû sortir pour un feu de foin. Ils sont sortis aussi pour une alarme dans une résidence privée. La cause n'était pas due à un incendie.

M. Jean-Marie Depont : Explique qu'il y a eu un bris d'aqueduc dans le village qui fut réparé. Au niveau du réseau routier, l'épandage de calcium a été réalisé.

Mme Carolle Hamel : A participé à la réunion d'information concernant le comité de sécurité incendie. Au niveau du comité du journal Le Pont, le comité a statué concernant le représentant municipal. Celui-ci siègera au conseil d'administration avec droit de parole mais sans droit de vote. Elle félicite madame Louisa Gobeil pour le travail d'organisation de la fête des bénévoles.

Ghislain Godbout : A assisté à la rencontre du conseil d'administration du Club nautique A-O. Il y a eu plusieurs rencontres du comité d'embellissement étant donné que le début de la saison est arrivé. À ce sujet, les travaux vont bon train et ils prévoient installer les fleurs sur le pont la semaine du 21 ou du 27 juin. Il a aussi participé à l'organisation de la fête des bénévoles qui s'est très bien déroulée.

M. Marcel Caron : Explique que les gens ont bien aimé la formule du 5 à 7 pour la fête des bénévoles. Il en profite pour souligner l'excellent travail des organisateurs. Au niveau de la MRCAO, le dossier de Tembec est presque clos et les quotas de bois resteront en Abitibi-Ouest. Pour ce qui est du remplacement du camion à déchets, hormis quelques municipalités dont Palmarolle, la plupart préfèrent garder le statut quo.

### **PAROLE AU PUBLIC**

Un citoyen nous fait part d'un problème récurrent de chiens qui s'attaquent à ses animaux d'élevage. Il demande au conseil municipal d'étudier le règlement sur les animaux et de le rendre plus restrictif avec une gradation au niveau des amendes et des pénalités concernant des infractions répétitives.

Une citoyenne du Chemin des Linaigrettes félicite Madame Carolle Hamel pour le travail effectué dans le dossier du service téléphonique. Les appareils dont sont pourvus les citoyens à titre expérimental fonctionnent très bien jusqu'à présent.

Un citoyen informe le conseil municipal que Madame Yolande Bégin-Jacques sera décorée de la médaille du Lieutenant-gouverneur prochainement.

**Résolution n° 120-11**

**Reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières – Club Bon Temps;**

Attendu que le Club Bon Temps a obtenu une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières le 13 mars 2002 ;

Attendu que le temps de la révision périodique est venu et que le conseil municipal doit donner son avis ;

Attendu que le Club Bon Temps poursuit les mêmes buts et objectifs qu'en 2002 ;

En conséquence,

Il est proposé par Ghislain Godbout, appuyé par Jean-Marie Depont et adopté à l'unanimité :

Que le conseil municipal de Palmarolle est favorable à la reconnaissance demandée par le Club Bon Temps concernant l'exemption des taxes foncières.

**Résolution n° 121-11**

**Vente du terrain 225, 2<sup>e</sup> Rue Est**

Il est proposé par Carolle Hamel, appuyé par Sylvie Hénault-Marcil et adopté à l'unanimité :

Que la municipalité de Palmarolle vende à Madame Alexandra Gagnon et Monsieur Steve Bédard, le terrain : lot 30A13 du rang 7, situé sur la deuxième Rue Est de Palmarolle, portant le numéro civique 225, 2<sup>e</sup> Rue Est, au coût de 10 222.45 \$, ledit coût se répartit comme suit :

Le coût du terrain de 2,70 \$ / m<sup>2</sup> (905,8 m<sup>2</sup>) soit 2 445.66 \$ plus TPS 122.28 \$ et TVQ 218.28 \$ soit un total de 2 786.22 \$;

Les frais d'arpentage de 797.87 \$;

Les frais de construction du réseau d'aqueduc et d'égout 6 638.36 \$

Madame Alexandra Gagnon et Monsieur Steve Bédard s'engagent à assumer tous les frais légaux ou autres qui pourraient être liés à cette transaction et également, à construire une résidence habitable dont le revêtement extérieur est terminé sur ledit terrain dans les deux ans qui suivront la prise de possession de l'immeuble. Advenant le dépassement du délai, la municipalité chargera une pénalité de 2 000 \$ par année par le biais de la taxation complémentaire, durant trois ans à tous les anniversaires de la signature du

**Régulière 6 juin 2011 - Page 7**

contrat notarié initial. Suite à ce délai, s'il n'y a aucune résidence habitable sur le terrain, ce dernier devra être rétrocédé à la municipalité sans aucune compensation à la date du sixième anniversaire et tous les frais, dont ceux notariés seront à la charge du cédant. Advenant le transfert de la propriété, les nouveaux acquéreurs seront tenus par cette résolution.

Il est de plus résolu que le maire Marcel Caron et le directeur général Claude Marquis soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Palmarolle, tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette transaction.

La présente résolution est valide pour une période de 90 jours. Passé cette date, elle sera nulle et sans effet.

**Résolution n° 122-11**

**Programme de revitalisation – 453, Rangs 4 et 5 Ouest**

Il est proposé par Gino Cameron, appuyé par Jean-Marie Depont et adopté à l'unanimité :

Que la municipalité de Palmarolle autorise le remboursement des taxes foncières au montant de 1000 \$ aux propriétaires du 453 rangs 4 et 5 Ouest dans le cadre du programme de revitalisation de Palmarolle. Ce remboursement se fera en deux versements soit 579.78 \$ pour l'année 2011 et 420.22 \$ pour l'année 2012. Le remboursement se fera dès que les critères du programme seront respectés.

**Résolution n° 123-11**

**Autorisation signature : Programme Vision Travail**

Il est proposé par Ghislain Godbout, appuyé par Gino Cameron et adopté à l'unanimité :

Que monsieur Claude Marquis directeur général, soit autorisé à signer tous les documents nécessaires dans le cadre du programme de Vision Travail concernant une subvention salariale octroyée pour l'embauche de madame Nancy Ayotte. Il est de plus résolu que Madame Sylvie Morin, secrétaire trésorière adjointe soit autorisée à signer les demandes de remboursement pour ce même programme.

**Résolution n° 124-11**

**Rapport de sécurité à l'intérieur du village MTQ - Municipalité**

Attendu que la municipalité a participé financièrement avec le MTQ à la réalisation d'une étude portant sur la sécurité des piétons dans le village de Palmarolle;

Attendu que le conseil municipal a étudié les tenants et aboutissants de cette étude;

En conséquence,

Il est proposé par Sylvie Hénault-Marcil appuyé par Ghislain Godbout et adopté à l'unanimité :

Que le conseil municipal de Palmarolle retienne les éléments suivants :

Aménagement d'un trottoir au Foyer MGR Halde et à la sortie du pont vers la 4<sup>e</sup>

Avenue;

Ajouter l'élément de lumière piétonnière en face de l'école Dagenais;

Aménagement d'un trottoir entre la 6<sup>e</sup> Avenue Ouest et la 7<sup>e</sup> Avenue Ouest;

Ainsi, les autres éléments du rapport ne seront pas pris en considération en terme d'actions à réaliser.

**Résolution n° 125-11**      **Soumission matériaux granulaires**

Il est proposé par Carolle Hamel appuyé par Gino Cameron et adopté à l'unanimité :

Que le conseil municipal de Palmarolle accepte la soumission d'Aménagement paysager E. Mercier concernant la fourniture de 9100 tonnes de MG 20 à 8,69 \$ / tonne taxes en sus et de 7000 tonnes de Mg 56 à 8,39 \$ /tonne taxes en sus, chargement inclus.

**Résolution n° 126-11**      **Vente par soumission de la rétrocaveuse**

Il est proposé par Jean-Marie Depont appuyé par Gino Cameron et adopté à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise la vente par soumission de la rétrocaveuse Caterpillar 1995 # série 8SG12988. Le prix de vente de départ sera de 25 000 \$

**Résolution n° 127-11**      **Tonte de gazon HLM**

Il est proposé par Ghislain Godbout appuyé par Carolle Hamel et adopté à l'unanimité :

Que la municipalité de Palmarolle exécute la tonte de gazon au HLM de Palmarolle au coût de 490 \$ + taxes pour la saison estivale 2011.

**Résolution n° 128-11**      **Inspecteur en bâtiment**

Attendu que l'inspectrice en bâtiment a quitté ses fonctions en date du 27 mai 2011 ;

Attendu que la municipalité se doit d'avoir un inspecteur en bâtiment attitré pour l'émission des différents permis et certificats ;

En conséquence,

Il est proposé par Sylvie Hénault-Marcil appuyé par Carolle Hamel et adopté à l'unanimité :

Que le directeur général Claude Marquis soit mandaté comme inspecteur en bâtiment en attendant que ce poste soit comblé.

**Résolution n° 129-11**      **Demande de dérogation mineure 227, 2<sup>e</sup> Rue Est**

Attendu que le comité d'urbanisme a donné un avis favorable concernant la marge de recul à 9,9 mètres au lieu de 10 m ;

**Régulière 6 juin 2011 - Page 9**

Attendu que le comité d'urbanisme a donné un avis favorable concernant le garage annexé à la résidence et qu'il se situe dans la cour avant ;

En conséquence,

Il est proposé par Jean-Marie Depont appuyé par Gino Cameron et adopté à l'unanimité :

Que le conseil municipal accorde une dérogation mineure à la propriété du 227, 2<sup>e</sup> Rue Est concernant la marge de recul avant à 9,9 mètres au lieu de 10 mètres tel que prescrit dans le règlement de zonage. Il est de plus résolu d'accorder une dérogation mineure pour le garage annexé à la maison situé en cour avant.

**Résolution n° 130-11**

**Demande de dérogation mineure 496 Route 393**

Attendu que le comité d'urbanisme a donné un avis favorable concernant la construction d'une clôture pour l'entreposage en cour avant ;

En conséquence,

Il est proposé par Carolle Hamel appuyé par Sylvie Hénault-Marcil et adopté à l'unanimité :

Que le conseil municipal accorde une dérogation mineure à la propriété du 496 Route 393 concernant l'érection d'une clôture pour entreposage extérieur en cour avant avec une marge de recul de 4 mètres.

**Résolution n° 131-11**

**Demande de dérogation mineure 334 Chemin des Montagnards**

Attendu que le comité d'urbanisme a donné un avis favorable concernant la construction d'un gazebo de 24' X 18' non aligné avec la voie publique ;

En conséquence,

Il est proposé par Gino Cameron appuyé par Jean-Marie Depont et adopté à l'unanimité :

Que le conseil municipal accorde une dérogation mineure à la propriété du 334 Chemin des Montagnards concernant le non alignement du gazebo par rapport à la voie publique.

**Résolution n° 132-11**

**Servitude réelle et perpétuelle de tolérance, 100 Rue Principale**

Attendu que la propriété du 100 Rue Principale empiète sur le terrain municipal plus spécifiquement la descente de sous-sol et la galerie ;

Attendu que cet empiètement ne cause pas préjudice à la municipalité ;

En conséquence,

Il est proposé par Carole Hamel appuyé par Ghislain Godbout et adopté à l'unanimité :

Que le conseil municipal accorde une servitude réelle et perpétuelle de tolérance permettant de maintenir dans son état actuel l'empiètement de la descente du sous-sol ainsi que celle de la galerie et de son escalier sur la propriété du 100 rue principale. Advenant la destruction de l'immeuble la présente servitude s'éteint automatiquement.

Monsieur le maire, Marcel Caron et le directeur général, Claude Marquis, sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette transaction.

**Demande d'achat partie du lot 14 rang 8**

Ce point sera discuté à une réunion ultérieure lorsque des informations complémentaires seront apportées.

**Résolution n° 133-11**

**Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier Volet II**

- ATTENDU QUE le ministère des Ressources naturelles met à la disposition des organismes et des individus un programme de subvention intitulé Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – volet II;
- ATTENDU QUE la Société d'exploitation sylvicole de Rousseau inc. désire bénéficier de ce programme;
- ATTENDU QUE le projet demandé est : chemin et drainage en forêt privée sur les lots 11,12 et 13 du rang 7, Canton Palmarolle ;
- ATTENDU QUE ce projet ne contrevient à aucune loi ou règlement en vigueur sur le territoire de la municipalité;
- ATTENDU QUE la municipalité de Palmarolle est favorable à ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Ghislain Godbout, appuyée par Gino Cameron, il est unanimement résolu d'appuyer le projet présenté par Société d'exploitation sylvicole de Rousseau inc. dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – volet II.

**Résolution n° 134-11**

**Emprunt chargeuse pelleteuse**

Il est proposé par Sylvie Hénault-Marcil appuyé par Jean-Marie Depont et adopté à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte l'offre du Centre Financier aux Entreprises pour un emprunt de 97 118 \$ au taux de 4.33% pour 5 ans. Il est de plus résolu que le maire Marcel Caron et le directeur général Claude Marquis soient autorisés à signer tous les documents nécessaires pour cet emprunt.

**Résolution n° 135-11**      **Avenue Robert**

Il est proposé par Sylvie Hénault-Marcil appuyé par Jean-Marie Depont et adopté à la majorité – Madame Carolle Hamel enregistre sa dissidence sur ce point :

Que le conseil municipal de Palmarolle acquiert l'emprise de l' Avenue Robert Ouest et les droits de M.Jean-Paul Pelletier sur l'emprise de l'Avenue Robert du côté Est tel qu'il apparaît au plan 50P151, minute 3896 préparé par Patrick Descarreaux arpenteur géomètre. Il est de plus résolu que le maire Marcel Caron et le directeur général Claude Marquis soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à la bonne marche de cette transaction.

**Réservation terrain 6<sup>e</sup> Avenue Est**

Ce point a été discuté dans la section correspondance.

**Résolution n° 136-11**      **Entretien plage Rotary**

Il est proposé par Carolle Hamel, appuyé par Gino Cameron et adopté à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise le versement de 1 500 \$ en trois versements de 500 \$ en juillet, août et septembre à Monsieur Éric Branconnier pour l'entretien de la plage Rotary pour la saison 2011. Monsieur Branconnier aura l'obligation de faire le ménage, la pelouse et aussi faire respecter les règlements municipaux tels que : interdire les chiens, interdire les pots ou bouteilles en vitre ainsi que les feux.

**Résolution n° 137-11**      **Levée de la séance**

Il est proposé par Carolle Hamel, appuyé par Ghislain Godbout et adopté à l'unanimité :

Que la séance soit levée

\_\_\_\_\_  
Marcel Caron  
Maire

\_\_\_\_\_  
Claude Marquis  
Directeur général